
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 399 DU 11 SEPTEMBRE 2019
portant modification du décret n° 2018-378 du 24 août 2018 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2016-15 du 28 juillet 2016 et la loi n° 2018-13 du 02 juillet 2018 ;
vu la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-12 du 25 février 2019 ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 23 juillet 2018,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 11 septembre 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Est modifié comme ci-après, l'article 1^{er} du décret n° 2018-378 du 24 août 2018 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation :

Article premier nouveau

Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après à la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme :

• **Commission d'instruction :**

Président : monsieur **Lucien Aristide DEGUENON**

Assesseurs :

- madame **Islamiath Alakè Konirègni MOUSTAPHA** cumulativement avec ses fonctions de juge du 7^{ème} cabinet d'instruction au Tribunal de Première Instance de Première Classe de Cotonou ;
- madame **Geneviève Sénamè SOHOU** cumulativement avec ses fonctions de juge au Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de Ouidah.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet pour compter du 24 août 2018, sera publié au Journal officiel.

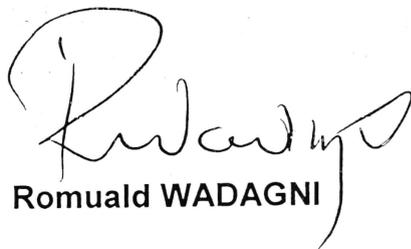
Fait à Cotonou, le 11 septembre 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



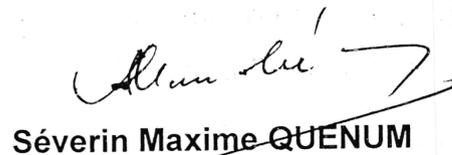
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSES 03 ; JORB 1.